

## DEPRECARISATION CATEGORIE A

L'arrêté N° 1402843A publié le 6 février dernier ouvre au titre de l'année 2014 un concours pour l'accès des agents non titulaires au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire.

**Le nombre de postes offerts est de 155**

**La clôture des inscriptions est fixée au 14 mars 2014**

**L'épreuve écrite se déroulera à partir du 20 mai 2014**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) devra parvenir au bureau des recrutements par concours du ministère au plus tard le **17 juillet 2014**

L'inscription se fait soit par télé-inscription directe sur internet ou intranet du ministère, soit par envoi postal.

Pour vous aider dans vos démarches, inscription à l'examen et accès à la préparation aux examens et concours, n'hésitez pas à contacter vos représentants FORCE OUVRIERE locaux ou le Syndicat national FO – PETULTEM : 01 40 81 24 20 adresse e-mail : [fo-snpetultem@i-carre.net](mailto:fo-snpetultem@i-carre.net)



## **Bulletin d'adhésion**

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM

NOM : PRENOM :

GRADE : IM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**SN FO-PETULTEM**

**MELT-MEDDE - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche**

**92055 - Paris La Défense Cedex 04**

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficieront de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.